

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2026_2_5

**Objet : Affectation du résultat de la
section de fonctionnement 2025**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du

Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le 29 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Carine WECKERLIN**, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC
Mme Carine WECKERLIN
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE
Mr Lionel DI SAPIO
Mr Denis PALMERINI
Mme Christine VALLET
Mr André MOUZON
Mr Patrick CASTELLO
Mme Annie CHAUVIN
Mme Jany PAUL
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Absents donnant pouvoir :

Mr Jean Paul MARX à Mr Denis PALMERINI

Absents :

Mr Jean Philippe DUMETZ

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Exercice 2025 – Affectation du résultat de la section de foncti

Le Président rappelle que l'instruction comptable invite le Conseil d'Administration à affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2025.

Le Compte Administratif 2025 du CCAS fait apparaître pour :

- **La section de fonctionnement un excédent de clôture de 18 405,04 €.**
- **La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 16 437,64 €.**

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, le Conseil d'Administration peut affecter le solde en section de fonctionnement et/ou en section d'investissement pour financer des opérations nouvelles d'équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté : 18 405,04 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture du CCAS de la façon suivante :

⇒ **Section de fonctionnement :**

002 Résultat de fonctionnement reporté : 18 405,04 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Vice-Présidente

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sandrine Miquelajauregui.